



## **RUGBY-CLUB VALLEE DE L'HERAULT**

Maison des associations  
Place de la mairie  
34190 CAZILHAC

Web : <http://rcvh.blogspot.com/> <http://www.rcvh.fr>

Messieurs,

Notre club entame sa 8eme saison avec de plus en plus de licenciés et une équipe dirigeante dynamique et pleine de projet pour cette nouvelle année sportive.

Notre club fonctionne avec les subventions des communes qui se réduisent d'année en année, c'est pour cela que nous devons faire appel à des entreprises privées.

Afin que le partenariat entreprise/associations soit bénéfice l'état mais à notre disposition :

### **LE MECENAT = 60% de REDUCTION D'IMPOT sur les sommes versées**

Depuis la loi du 1er août 2003 les avantages fiscaux incitent les entreprises à soutenir les projets associatifs, renforçant ainsi les possibilités pour les associations et les entreprises de développer des projets en commun.

La loi prévoit que les versements effectués par les entreprises au titre du mécénat entraînent une réduction d'impôts égale à 60 % de la somme versée dans la limite de 5 pour mille (0,5 %) du chiffre d'affaires hors taxes (Art 238 bis du CGI).

Il s'adresse donc aux entreprises, à toutes les entreprises : les grandes compagnies mais aussi et surtout les petites et moyennes entreprises, les commerçants, artisans et professionnels, acteurs économiques et véritables partenaires de proximité pour les associations. La loi fiscale n'impose aucun minimum de chiffre d'affaires ou de versement.

L'entreprise peut développer sa politique de mécénat sous différentes formes :

- ▣ ► **Le mécénat financier**, c'est-à-dire des dons en numéraire (chèques, virements, etc.).
- ▣ ► **Le mécénat en nature** :
- ▣ ♦ Le don d'un bien immobilisé (véhicule, mobilier, matériel, etc.),
- ▣ ♦ La fourniture de marchandises en stock (équipements sportifs, téléviseur, ordinateur, etc.),
- ▣ ♦ L'exécution de prestations de services (réparations, entretien, imprimerie, etc.)
- ▣ ♦ La mise à disposition de compétences (communication, comptabilité, gestion, expertise juridique)

Si ce partenariat vous intéresse vous pouvez nous contacter aux numéros suivants :

- Vincent CLAUZON – président – 06 30 34 83 45
- Stéphane DUSFOUR –Vice-président 06 40 76 17 42
- Brigitte DUBOSSON – Trésorière – 06 12 05 79 88

et nous vous communiquerons tous les renseignements concernant cette disposition.

Nous vous prions d'agréer Messieurs, nos salutations distinguées.

La Trésorière

**Brigitte DUBOSSON**